

LA PLACE DES CDI DANS LE PROCESSUS ÉDUCATIF : LE RÔLE DE JEAN HASSENFORDER

Bernadette Seibel

Le développement des centres de documentation et d'information, depuis la création du premier service (CLDP) au lycée Janson de Sailly en 1958, doit beaucoup à l'action que mena J. Hassenforder entre 1960 et 1980 pour diffuser les modalités et enjeux de ce type d'innovation dans l'enseignement secondaire. Cette action, pour être comprise, nécessite d'être mise en relation avec l'itinéraire professionnel et la position originale de J. Hassenforder. En effet, cette action se situe à l'interaction des milieux professionnels de la documentation et de la recherche scientifique et pédagogique, mais également des milieux associatifs.

À l'issue de l'obtention, en 1952, du diplôme de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, J. Hassenforder s'oriente par intérêt personnel pour la diffusion culturelle et la détention d'une culture librement acquise (au sens de dégagee des contraintes universitaires) vers les nouvelles formations de documentaliste (INTD), puis de bibliothécaire (CAFB). Le regard critique qu'il porte alors sur l'état des bibliothèques françaises est nourri de son expérience personnelle antérieure

Hommage à Jean Hassenforder

Perspectives documentaires en éducation, n° 42, 1997

qui lui a permis de toucher du doigt la pertinence des modèles anglosaxons de documentation dans une logique de développement personnel. L'ouverture aux sciences sociales, pratiquée lors de son passage par l'IEP, contribue à lui faire ressentir comme très dommageable l'absence d'instruments d'évaluation et de connaissance des bibliothèques. Il n'existe en effet à l'époque ni statistiques, ni capitalisation des résultats des sociologies de la lecture pratiquées entre les deux guerres aux USA, à l'école de Chicago, ou en Russie. Elles ne seront redécouvertes que plus tard en dépit des efforts de vulgarisation de ces travaux par Grolier. C'est donc cette double attache de chercheur et de documentaliste qui fonde l'activité professionnelle de J. Hassenforder. Celui-ci s'emploiera, tout au long de ces années, à mettre aussi bien la recherche au service du développement de la documentation et des bibliothèques que la documentation au service de la recherche, notamment au service des sciences de l'éducation.

Après un premier emploi au Centre d'Études Économiques où, parallèlement à l'organisation d'une base de données bibliographiques, il effectue ses premières recherches sur le lectorat de revues économiques et de bibliothèques municipales, l'entrée au service de la recherche de l'Institut Pédagogique National, que dirige alors R. Gal, offre des conditions favorables au développement de travaux sur la lecture des jeunes. Mises au point à partir de méthodologies acquises lors de sa collaboration à l'équipe de J. Dumazedier, avec qui il procède à toute une série de bilans successifs sur la sociologie de la lecture en France, ces recherches procèdent d'une conception particulière. En effet, partageant le point de vue de J. Fourastié selon lequel le fonctionnement de la société pose à la recherche des questions et, ce faisant, des objets, il pense que l'effort de connaissance que produit la recherche doit pouvoir constituer les bases informatives à partir desquelles les acteurs peuvent faire évoluer les mentalités. Le cumul d'observations conduites dans des enquêtes monographiques doit permettre, en l'absence de moyens importants, de découvrir de nouvelles relations entre les faits sociaux et d'en déduire des tendances et des informations pour conduire l'action. J. Hassenforder réinterprète cette conception de la recherche dans une logique personaliste qui repose sur la croyance que le changement relève de l'évolution des mentalités des acteurs plus que de l'action sur les déterminismes ; la recherche, dans cette optique, exerce dans la société une fonction de communication propre à fonder l'action.

L'activité professionnelle de J. Hassenforder, comme ses participations militantes dans le cadre associatif, à l'époque étroitement imbriquées, sont sous-tendues par cette conception. Celle-ci est à l'origine de la production de toute une série de résultats sur la lecture des jeunes publiés dans la revue *Éducation et bibliothèques* jusqu'en 1965 et dans *L'Éducation*. Elle favorise également la création de plusieurs associations qui visent à faire évoluer, voire à contourner, les positions professionnelles au sein de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF). Elles ont également pour objet d'être des instances de diffusion de nouveaux modèles de documentation, une fois établi le constat du retard des bibliothèques françaises. La création en 1956 de la Section des petites et moyennes bibliothèques de lecture publique au sein de l'ABF et sa participation au démarrage de l'ADBS (Association des Documentalistes Bibliothécaires Spécialisés) participent de cette logique. La première association rassemble des professionnels des bibliothèques, mais également de la documentation, issus d'horizons divers, et constitue un creuset de réflexion et de propositions appuyées sur de petites enquêtes à caractère sociologique.

La diffusion de la thèse de troisième cycle soutenue par J. Hassenforder sur l'analyse comparée du développement des bibliothèques françaises et anglo-saxonnes constitue la base théorique et scientifique qui étayera le point de vue militant. Le poids des mentalités et de leurs différences est déterminant lorsqu'il s'agit de rendre compte du retard des bibliothèques françaises au regard de l'évolution de la lecture publique anglo-saxonne. La diffusion de ces constats permettra de cristalliser l'intérêt du pouvoir politique de l'époque sur ce problème et conduira à la création, à la demande du Premier Ministre Georges Pompidou, du groupe sur la lecture publique en 1966. Celui-ci sera à l'origine des propositions qui conduiront à la transformation et au développement des bibliothèques de ce type en France à partir des années 70.

L'intérêt que manifeste par ailleurs J. Hassenforder pour l'extension de centres de documentation et d'information (CDI) dans les établissements de l'enseignement secondaire s'inscrit dans cette conception de la recherche-action et du rôle que peut remplir la documentation pour faciliter l'accès à une culture librement choisie et acquise. Mais, à la différence de ce qui s'est passé dans le secteur des bibliothèques, où l'introduction de l'innovation s'est accompagnée d'enquêtes sur les pratiques de lecture des jeunes, l'action de J. Hassenforder en faveur

des CDI consiste plus à diffuser de nouveaux modèles d'action éducative (thèse d'État en 1971) qu'à élaborer des études d'évaluation de ces centres. Les CDI se développent en effet en accord avec la ligne d'innovation pédagogique élaborée au colloque d'Amiens, en 1968, pour répondre aux problèmes posés par la transformation des caractéristiques sociales et scolaires et du volume des élèves. La commission des sages prône l'innovation pédagogique comme facteur de changement du système scolaire : le CDI y est présenté comme une des conditions rendant possible l'introduction d'autres innovations dans le milieu scolaire, car il suppose que l'on donne aux établissements plus de responsabilité et d'autonomie ; de plus, il participe au mouvement de transformation de la relation pédagogique. Celle-ci s'écarte en effet du cours magistral pour favoriser la créativité, l'individualisation de l'enseignement, le libre apprentissage par l'élève, aidé en cela par le développement du travail indépendant qui nécessite le recours au CDI.

La conception pédagogique du CDI chez J. Hassenforder se situe dans une position intermédiaire entre deux pôles opposés. S'agissant de donner aux usagers le maximum de choix et de liberté dans l'utilisation de la documentation considérée comme un véritable processus éducatif, elle se différencie de la position traditionnelle qui, mue par un désir d'efficacité à court terme, prône la rationalisation du processus d'enseignement en vigueur, c'est-à-dire la transmission des contenus par le professeur. Mais elle se distingue également des thèses libertaires qui mettent l'accent prioritairement sur l'expression de l'individu et les interrelations lors du travail de groupe, au détriment de la maîtrise des contenus.

L'accompagnement par J. Hassenforder de l'implantation des CDI et de la définition progressive de leurs fonctions durant deux décennies (60-70) s'oriente tout d'abord vers la promotion de cette forme d'innovation pédagogique par toute une série d'articles. Certains ont pour objet de petites enquêtes conduites en 66-67 sur la lecture des lycéennes, qui sont autant d'éléments chiffrés permettant de dépasser opinions et stéréotypes pour susciter des questions chez les professionnels. Elles constituent donc des outils pour l'action. D'autres visent à la diffusion de modèles étrangers tels que les "ressource-centers" anglo-saxons ou ceux liés aux préconisations du rapport Parent au Québec. Abordant le travail des documentalistes avec une mentalité de chercheur, J. Hassenforder cherche à faire connaître modèles et

résultats. Dans une période de mutation de la société française, il se saisit des comparaisons internationales pour mettre en valeur la documentation dans les CDI et faire évoluer les choses en faveur des jeunes. La thèse d'État qu'il soutient en 1971 sur *La bibliothèque institution éducative : recherche et développement s'appuie* notamment sur le modèle des bibliothèques scolaires des écoles nord-américaines des années 20-30, qui correspond au développement des méthodes nouvelles prônées par Dewey : réalisation de travaux sur projets par les élèves, création de clubs, de débats, etc. Le travail en bibliothèque est présenté comme une forme d'éducation dont l'enfant et l'adulte sont responsables. Cette situation d'autoformation se conjugue avec un cheminement intellectuel facilité par l'action éducative du tutorat.

La position qu'occupe J. Hassenforder à l'IPN de 1965 à 1970 puis à l'INRDP jusqu'en 1976, c'est-à-dire à une période où les pôles recherche et documentation sont fortement imbriqués, lui permet de contrôler toute la recherche anglo-saxonne sur le sujet et de diffuser des comptes rendus de ces innovations et de leur évolution dans tout le réseau des CRDP. Il participe également aux formations organisées, par le Centre International d'Études Pédagogiques à Sèvres, pour les documentalistes par des interventions qui résument bien sa position : "L'innovation accompagne le changement éducatif". Il collabore également à l'ouvrage fondamental pour le développement des CDI, ouvrage que coordonne M. Sire, dont il est proche par la conception des faits et de leur utilisation. Dans la reprise d'un article publié dans *Le Monde* en 1972, le CDI est présenté comme "un préalable à toute réforme de l'enseignement" et la manière dont il peut intervenir en faveur de l'innovation, définie comme "l'introduction délibérée d'un changement spécifique", peut être considérée à l'époque comme une thèse "révolutionnaire", selon le mot de J. Auba, par la remise en cause qu'elle suscite, à la différence du "manuel du bon usage" du CDI alors en vigueur.

Les années 70 verront le développement d'intérêts de recherche liés à son professionnalisme de documentaliste. La création, à partir de 1970, en collaboration avec G. Lefort, à l'université de Nanterre d'un cours d'unité de valeur, qui fonctionnera pendant dix ans, permettra d'utiliser les approches ponctuelles des étudiants par rapport à l'enseignement prodigué, pour quadriller le domaine de la pédagogie documentaire. La présentation de dispositifs expérimentaux et l'étude monographique de centres de documentation feront l'objet, dans la

revue *Éducation et Développement*, dirigée par L. Raillon, d'une série d'articles concernant les relations entre bibliothèque, documentation et système éducatif. La récapitulation des bilans issus des monographies initiées et dirigées par J. Hassenforder et G. Lefort feront l'objet d'un second ouvrage central pour la définition des enjeux professionnels de la nouvelle profession de documentaliste en pleine expansion, *La pédagogie de la documentation, une nouvelle manière d'enseigner*. Cet ouvrage sera suivi d'un livre sur *L'innovation dans l'enseignement* dans lequel la dimension comparée entre la France et l'étranger est importante.

L'accompagnement par J. Hassenforder de la compréhension du sens de la documentation par les nouveaux professionnels des CDI perdurera jusqu'en 1981, date à laquelle il proposera à la profession, rassemblée en congrès à Lille, une réflexion sur les bases et finalités de la pédagogie documentaire. Celle-ci sera reprise ensuite par la FAD-BEN lorsqu'elle cherchera à redéfinir les missions et à obtenir la création du CAPES de documentation, qui verra finalement le jour en 1989. Fonder l'exercice du métier sur la pédagogie de la documentation conduit en effet à s'éloigner des savoir-faire et méthodologies élaborés empiriquement par les personnels chargés des CDI et systématisés dans des manuels. Les travaux de J. Hassenforder deviennent vite des ouvrages de référence, d'une part parce que l'on assiste au développement du travail indépendant qui deviendra par la suite autonome, et d'autre part parce que l'extension de la profession et la volonté affichée du ministère de l'Éducation de créer, à partir de 1974, un CDI au cœur de chaque établissement rend indispensable, pour les CRDP chargés de la formation des personnels, l'existence d'une philosophie de la documentation et de méthodes pratiques pour installer ce nouveau métier.

L'absence de recherche d'évaluation sur le fonctionnement des CDI ou le comportement documentaire de la part de J. Hassenforder s'explique sans doute par le fait que cette recherche n'est pas centrale pendant toutes ces années dans les buts affichés par l'INRDP qui deviendra, en 1976, l'INRP. Elle s'effectue à la marge avec la bénédiction de R. Gal qui partage avec J. Hassenforder une même communauté de vue. Quant aux études ayant pour objet l'évaluation de l'innovation expérimentale, elles sont relativement mal vues, priorité étant accordée à la didactique des disciplines. La scolarisation des CDI s'ajoutant à cet ensemble de facteurs, l'activité militante de

J. Hassenforder pendant cette période consiste plutôt à catalyser des forces et intérêts distincts au sein de l'ADACES créée avec G. Patte et J. Foucambert. Grâce à cette association, la circulaire de création des bibliothèques centres documentaires dans l'enseignement primaire verra le jour en 1974. On retrouvera ici à l'œuvre sa croyance que les personnes portent des projets et que c'est cet événement moteur qu'il faut accompagner par l'action militante.

La compréhension de la manière dont s'effectue l'appropriation des connaissances, ainsi que l'élaboration d'outils pour asseoir le métier de documentaliste, à partir d'un questionnement sociologique, constituent donc deux dimensions essentielles de l'apport de J. Hassenforder pendant cette période. La définition de la communication documentaire comme relation d'aide, centrale dans sa réflexion, trouvera, dans les activités qu'il développera à partir de 1980 dans le cadre du Centre de Documentation Recherche, un terrain d'actualisation.

Conjuguant les deux approches anglo-saxonne et rogerienne qui définissent, la première, la bibliothèque comme lieu d'autoformation, et la seconde, la relation d'aide comme capacité à entrer dans le projet de l'interlocuteur, la position de J. Hassenforder valorise la démarche du sujet. Celle-ci demeure cependant fondée sur un contenu : l'information délivrée par les documents. La pédagogie de la relation d'aide est le corollaire de l'introduction de l'autonomie : si chercher et travailler en fonction d'objectifs est plus dynamique que la réception passive des connaissances, ceci nécessite un rôle actif de la part du documentaliste dans la construction par l'élève du parcours de documentation.

Bernadette SEIBEL

Sociologue de la lecture

Directrice scientifique

de l'Observatoire France Loisirs de la lecture

(décembre 1996)

